



OPERATION ZERO PESTICIDE A MOULINS



À CHOISIR :

- Quelques mauvaises herbes sur les trottoirs
- Un traitement chimique **nocif** pour la santé et l'environnement

VOTRE MAIRIE S'ENGAGE !
Et vous ?



MOINS DE DESHERBANTS CHIMIQUES VOTRE VILLE S'ENGAGE



Les pesticides (désherbants, insecticides, fongicides...) représentent un **risque pour la santé humaine**, principalement pour les **utilisateurs** mais aussi pour **l'ensemble de la population**. Les molécules qu'ils contiennent peuvent aussi avoir un impact sur l'environnement (rivière, air, sol...) et sur la biodiversité.

En France, **le plan Ecophyto** mis en place en 2008 dans le cadre du **Grenelle de l'Environnement** vise à réduire progressivement l'utilisation des pesticides en zones agricoles et non agricoles. La réglementation prévoit l'interdiction de l'application de ces produits au niveau des jardins, des espaces verts et des voiries depuis le **1^{er} janvier 2017** pour toutes les communes.

En prévision de ce changement dans les habitudes de désherbage, la Ville de Moulins teste depuis plusieurs mois des techniques alternatives pour limiter l'utilisation des pesticides sur les espaces publics. Des solutions ont été trouvées et sont mises en oeuvre depuis **janvier 2017**.

Ces nouvelles pratiques d'entretien de l'espace public impliquent une présence plus apparente de la végétation. Ce nouveau visage de la commune ne résulte pas d'un défaut d'entretien mais au contraire témoigne d'une volonté d'améliorer notre cadre de vie.

Les particuliers sont invités à faire de même et à apprendre à se passer de pesticides pour l'entretien des jardins, allées et pieds de murs... afin d'améliorer notre cadre de vie !

SOMMAIRE

PAGE

Rappel de la réglementation en vigueur	3
Techniques alternatives aux produits chimiques	4
Accepter plus de végétation spontanée	6
Et vous ?	7

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

LES RÈGLES D'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES SONT FIXÉES PAR DIFFÉRENTS TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

- **Arrêté du 27 juin 2001** concernant la protection du public
- **Arrêté** inter-ministériel du **12 septembre 2006**, fixant les règles d'utilisation des produits phytosanitaires pour tout utilisateur professionnel y compris les communes.

Arrêté

- La loi Labbé du **6 février 2014** (modifiée par la loi de transition énergétique de 2015), interdisant aux personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires dans la plupart des espaces ouverts au public à partir du **1^{er} janvier 2017**. Cette interdiction ne concerne pas les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à «faible risque» et les produits autorisés en agriculture biologique. (c'est à dire ceux qui utilisent les mécanismes naturels) La loi sur la transition énergétique concerne également les particuliers ! Le texte prévoit que la plupart des produits phytosanitaires ne pourront plus être distribués en libre-service dans les jardinerie **dès 2017**.

Au **1^{er} janvier 2019**, la vente des pesticides sera purement et simplement interdite pour les particuliers.

Loi

À RETENIR

1^{er} janvier 2017

Interdiction de la plupart des produits phytosanitaires sur la voirie et les espaces verts



1^{er} janvier 2019

Interdiction de la plupart des produits phytosanitaires pour les particuliers

TECHNIQUES ALTERNATIVES AUX PRODUITS CHIMIQUES : LA VILLE DE MOULINS SUR LA BONNE VOIE

POUR PRÉPARER CETTE INTERDICTION D'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2017, LES SERVICES DE LA VILLE DE MOULINS TESTENT DEPUIS LONGTEMPS DE NOUVELLES TECHNIQUES.

Les essais réalisés sur différents points de la ville

- Fleurissement de pieds de mur et de trottoirs
- Paillage des massifs avec l'utilisation des broyats d'élagage
- Mise en place de bâches dans les massifs pour limiter la pousse des mauvaises herbes
- Végétalisation des pieds d'arbres Boulevard de Nomazy, rue Marcellin Desboutin, quartier sud...
- Enherbement d'allée au cimetière
- Fauchage raisonné sur les bords d'Allier
- Utilisation de nouveaux outils de désherbage mécanique



DÉSHERBER AUTREMENT SANS PRODUIT CHIMIQUE !

EN RÉSULTAT AUX DIFFÉRENTS ESSAIS ET TESTS DE MATÉRIEL, DE NOUVELLES TECHNIQUES VONT ÊTRE MISES EN OEUVRE DÈS L'APPARITION DES PREMIÈRES MAUVAISES HERBES.

Binage, arrachage et balayage manuel

Les plantes spontanées sont détruites manuellement. Lors du balayage, l'employé est équipé d'une binette afin d'arracher ou couper les plantes spontanées notamment dans les endroits difficiles d'accès. Ce travail nécessite peu de matériel mais beaucoup de temps et un passage régulier. Les grands linéaires ne pourront donc plus être traités comme avant !





Débroussailleuse - réciprocatteur

L'herbe est coupée lorsqu'elle a atteint une certaine hauteur. Ce matériel peut s'utiliser le long des pieds de mur puisque les projections de pierres sont évitées. Là aussi, les passages doivent être réguliers

Balayage mécanique

Il permet de traiter la végétation qui pousse dans les caniveaux en même temps que se fait le nettoyage des rues par le passage des balayeuses.

Désherbage thermique au gaz

Le principe est de créer un choc thermique sur les plantes à détruire. Ce traitement est possible sur la plupart des surfaces et par tous les temps. Il sera principalement utilisé sur les zones pavées et les bordures.



Désherbage mécanique tracté

Le désherbeur est tiré par un tracteur pour le traitement des allées sablées, surfaces stabilisées ou gravillonnées. Il permet de déraciner les plantes ayant déjà poussé. Cette technique permet également de niveler et de décompacter rendant ainsi la surface plus propre d'aspect. Elle est déjà utilisée pour traiter les allées des parcs et jardins et la promenade piétonne des quais d'Allier.

FAVORISER LE VÉGÉTAL

POUR LUTTER NATURELLEMENT CONTRE LES MAUVAISES HERBES, D'AUTRES SOLUTIONS QUE LES TECHNIQUES DE DÉSHERBAGE EXISTENT...

Fleurissement et plantes couvre-sol

L'implantation de végétaux capables de couvrir le sol permet d'empêcher le développement d'espèces spontanées. Cette technique permet un rendu esthétique avec peu d'entretien à condition de bien choisir les espèces en fonction du sol et de l'exposition. On peut utiliser cette technique notamment sur les pieds d'arbres et de murs.

Enherbement

Le principe est d'implanter, ou laisser s'implanter de l'herbe qui nécessitera uniquement une opération de tonte régulière. Cette végétation, sur un trottoir par exemple, sera maîtrisée par le passage des piétons.

Bâchage et paillage

Ces techniques, déjà utilisées dans nos massifs fleuris, empêchent l'implantation de plantes spontanées sur des surfaces difficiles d'accès.





ACCEPTER PLUS DE VÉGÉTATION SPONTANÉE

Toutes ces techniques alternatives ont été choisies pour permettre **le désherbage le plus efficace possible en ville**.

Cette gestion plus respectueuse de l'environnement et de la santé des habitants va inévitablement avoir pour conséquence la **présence de végétation spontanée** dans les espaces publics.

Il est important de changer notre regard sur cette végétation spontanée. Redonnons une place au végétal et à la nature dans la ville... **la biodiversité contribue à l'amélioration de notre cadre de vie !**



DÉSHERBER DEVANT CHEZ SOI UN GESTE CITOYEN

La Ville encourage la participation active des habitants. En effet, chacun est responsable de la propreté de son pas de porte et du trottoir au droit de sa propriété. **De même que nous balayons et déneigeons** devant chez nous, prenons l'habitude d'enlever régulièrement **les quelques herbes qui poussent sur notre trottoir !**

Pour éviter la pousse des mauvaises herbes entre les murs et l'espace public, la Ville

de Moulins vous offre un **sachet de graines** pour remplacer les mauvaises herbes par de jolies fleurs !

Disponible auprès des agents municipaux sur le terrain (service espaces verts et agents de propreté) ou en vous adressant aux mairies annexes ou à l'accueil de l'Hôtel de ville.



STOP AUX IDÉES REÇUES !



«Les mauvaises herbes c'est sale !».

Un trottoir sur lequel poussent quelques pissenlits est-il plus sale qu'un trottoir traité avec des produits chimiques ? Les produits chimiques affectent l'environnement et sont dangereux pour la santé.



ET VOUS ?

CHACUN PEUT FAIRE ÉVOLUER SES PRATIQUES DE JARDINAGE POUR PARTICIPER À CETTE DIMINUTION DES PESTICIDES DANS NOTRE ENVIRONNEMENT. VOUS POUVEZ VOUS INSPIRER DES TECHNIQUES CHOISIES PAR NOS SERVICES OU PIOCHER DANS LES IDÉES QUE NOUS VOUS PROPOSONS...

UN DÉSHÉRBAGE PROPRE

Un désherbage manuel : balayer pour enlever le dépôt des graines déposées par le vent entre les pavés et les fissures du sol, ratisser pour déraciner les plantules sur des surfaces caillouteuses, utiliser un couteau à désherber, sarcloir, coupe bordure...

Un désherbage thermique soit avec un matériel spécifique ou tout simplement en versant sur les terrasses et allées les eaux de cuisson chaudes

Les petits trucs en plus... Le sel est efficace comme désherbant. Vous pouvez disperser du gros sel sur les espaces pavés et la pluie fera le reste du travail ! Le bicarbonate de soude saupoudré entre les pierres et dallages freinera la repousse des herbes. Pensez aussi au vinaigre blanc, au purin d'ortie ou d'angélique.

DES AMÉNAGEMENTS ADAPTÉS

On peut aussi agir avant que les herbes n'arrivent, en choisissant les bons matériaux et en réfléchissant aux aménagements paysagers

Le géotextile à mettre sous les gravillons et réfection des joints pour limiter la présence d'herbes.

Les paillis évite le développement des herbes indésirables (tonte de gazon séché, écorce de pin, feuilles mortes séchées...)

Pour les haies et fleurs utiliser des plantes vivaces, fleurs annuelles, herbacées, arbustes ou arbres, plantes courantes, grimpantes ou tombantes, des plantes couvre-sol aimant l'ombre ou la lumière.

Les autres techniques pour jardiner sans pesticides

Les filets anti-insectes, greffage, savon, ensachage, mulch, enherbement des allées, rotation des cultures, alternance temporelle et spatiale des variétés...



UNE SOURCE D'INFOS POUR JARDINER SANS PESTICIDE

jardiner-autrement.fr

LA NATURE ET VOTRE FAMILLE VOUS REMERCIENT

Chaque jour, les agents des services municipaux de la Ville de Moulins travaillent pour rendre votre cadre de vie plus agréable.

17

agents au service espaces verts et cimetière, ainsi que **2 apprentis**, pour l'entretien des espaces verts, des massifs fleuris, du patrimoine arboré

18

agents au service propreté pour nettoyer rues, trottoirs, places et participer au désherbage

Respectez ces personnes et leur travail, **ILS RENDENT NOTRE VILLE PLUS BELLE !**

RÉSULTATS EN 2016



Labellisation de la charte d'entretien des espaces publics

niveau 1 par la Fredon reconnaissant le respect de la nature dans les pratiques des services de la ville (propreté urbaine, espaces verts)



L'obtention d'une 3^e fleur

Continuons ensemble à rendre notre ville
plus **BELLE**, plus **PROPRE**
et plus **RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT !**

